



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## réglementation

Question écrite n° 35027

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur les incidences sur notre économie touristique de la modification des normes de classement administratif des hôtels, actuellement fixées de 0 à 4 étoiles luxe par un référentiel de 1986. La réforme du classement hôtelier prévoit cinq niveaux, du 1 au 5 étoiles, supprimant de fait la catégorie tourisme 0 étoile. Elle le remercie, en conséquence, de bien vouloir lui préciser les objectifs du Gouvernement sur ce sujet. Elle souhaiterait, en outre, connaître le nombre d'établissements de la catégorie 0 étoile concernés par cette éventuelle suppression de même que la nature des mesures pouvant leur permettre de fusionner avec la catégorie 1 étoile.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Tabarot](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35027

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

**Ministère attributaire :** Redressement productif

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 2008, page 9653

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)